



***POLITIQUE DE COMPÉTITION
& FRAIS ADMISSIBLE***

Date de dépôt et approbation : 11 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

BUT DE LA POLITIQUE	3
APPLICATION	3
OBJECTIFS	3
1. RÔLES ET FONCTIONS DU PARENT-ACCOMPAGNATEUR (U10 ET U12).....	4
1.1 RESPONSABILITÉS DU PARENT-ACCOMPAGNATEUR :	4
2. RÔLES ET FONCTIONS DU PARENT-RESPONSABLE (DÉFI ET INTER)	5
2.1 RESPONSABILITÉS DU PARENT RESPONSABLE:	5
3. RÔLES DE L'ENTRAINEUR EN COMPÉTITION	6
3.1 RESPONSABILITÉS DE L'ENTRAINEUR EN COMPÉTITION :	6
4. RÔLES DE L'ENTRAINEUR EN SOUTIEN	7
4.1 RESPONSABILITÉS DE L'ENTRAINEUR EN SOUTIEN:	7
ANNEXE 1.....	8
FRAIS COUVERTS PAR LE CLUB POUR LES ENTRAÎNEURS.....	8

BUT DE LA POLITIQUE

Le **Club Vivalo** croit que le succès d'une compétition passe par une planification et une politique claire. Pour ce faire, il importe de définir le rôle de chaque intervenant (parents et entraîneurs) dans le processus de compétition. De plus, le **Club** veut normaliser et clarifier sa politique de rémunération et de frais remboursables reliés aux compétitions.

APPLICATION

Cette politique définit et précise les rôles et fonctions des parents-accompagnateurs, des parents-responsables, de l'entraîneur de l'équipe en compétition et de l'entraîneur en soutien. De plus, cette politique précise les frais qui sont couverts par le club lors de ces événements.

OBJECTIFS

La présente politique vise à définir les rôles des différents intervenants lors d'une compétition et précise les frais susceptibles d'être assumés par le **Club Vivalo**, les barèmes utilisés, les conditions à respecter et les modalités de fonctionnement.

1. RÔLES ET FONCTIONS DU PARENT-ACCOMPAGNATEUR (U12)

Le **Club Vivelò** préconise que les jeunes d'une même équipe soient hébergés au même endroit avec un parent-accompagnateur, et ce, afin d'encourager la dynamique d'équipe, la relation entre les athlètes et en faciliter l'encadrement. L'entraîneur de l'équipe est hébergé dans une autre chambre que celle des nageuses. Le parent-accompagnateur est sollicité pour les athlètes des groupe **U-12 soit les groupes de 12 ans en moins**.

Le parent-accompagnateur est un adulte de sexe féminin qui accompagne un groupe d'athlètes à une compétition à l'extérieur de la région. C'est l'entraîneur-chef qui a la responsabilité de déterminer le nombre de parents nécessaires pour la prise en charge efficace des jeunes. Le choix se fait par tirage au sort et à tour de rôle s'il y a trop de volontaires pour une même compétition.

1.1 Responsabilités du parent-accompagnateur :

- Partager la chambre avec les athlètes et voir à faire respecter le couvre-feu
- Être le lien officiel entre les entraîneurs et les parents ;
- Demeurer en contact avec les entraîneurs en tout temps;
- Aider à la préparation des athlètes (toquer et knoxer au besoin);
- Planifier et réserver la nourriture pour les repas;
- Aller chercher la nourriture à l'endroit choisi ;
- Utiliser son propre véhicule pour transporter les athlètes;
- Être disponible pour les déplacements entre le site de l'hébergement, celui de la compétition et les restaurants.

Le club assume les coûts de la chambre d'hôtel pour le parent-accompagnateur ainsi que le diner et souper durant les heures de compétition lorsqu'il est contraint de partager le repas avec les athlètes. Dans ces cas, le per diem établi par le **Club Vivelò** s'applique soit 15\$ pour le dîner et 20 \$ pour le souper. Pour réclamer les frais engendrés, le parent doit remplir le formulaire d'allocation de dépenses et le faire parvenir à la coordonnatrice du club en prenant soin d'y joindre les factures nécessaires.

Exemple : si début de la compétition est le samedi matin et fin de la compétition le dimanche à 18h30, les frais de repas seront le diner et souper du samedi ainsi que le diner du dimanche.

2. RÔLES ET FONCTIONS DU PARENT-RESPONSABLE (DÉFI ET INTER)

Le **Club Vivelo** préconise que les jeunes d'une même équipe soient hébergés au même endroit afin d'encourager la dynamique d'équipe, la relation entre les athlètes et en faciliter l'encadrement. L'entraîneur est hébergé dans une autre chambre que celle des nageuses et est responsable des athlètes. Le parent-responsable est sollicité pour les athlètes **Défi & Inter soit les groupes de 13 ans et plus.**

Les parents responsables est un adulte de sexe féminin qui accompagne un groupe d'athlètes à une compétition à l'extérieur de la région. C'est l'entraîneur-chef qui a la responsabilité de déterminer le nombre de parents nécessaires pour la prise en charge efficace des jeunes. Le choix se fait par tirage au sort et à tour de rôle s'il y a trop de volontaires pour une même compétition. Précisons que selon certaines circonstances, un parent-accompagnateur pourrait être ciblé par les entraîneurs.

2.1 Responsabilités du parent responsable:

- Aider à la préparation des athlètes (toquer et knoxer au besoin);
- Être le lien officiel entre l'entraîneur et les parents;
- Demeurer en contact avec les entraîneurs en tout temps;
- Planifier et réserver la nourriture pour les repas selon le plan de voyage fourni par l'entraîneur;
- Aller chercher la nourriture à l'endroit choisi;
- Utiliser son propre véhicule pour le transport des athlètes;
- Être disponible pour les déplacements entre le site de l'hébergement, celui de la compétition et les restaurants;

La réservation de la chambre d'hôtel ainsi que le coût de celle-ci sont de la responsabilité du parent responsable. Le Club assume les frais pour le dîner durant les heures de compétition selon le per diem établi par le **Club Vivelo soit 15 \$ pour le dîner**. Pour réclamer les frais engendrés, le parent doit remplir le formulaire d'allocation de dépenses et le faire parvenir à la coordonnatrice du club en prenant soin d'y joindre les factures nécessaires.

Exemple : si le début de la compétition est le samedi matin et fin de la compétition est le dimanche à 18h30, les frais de repas seront le dîner du samedi et le dîner du dimanche.

3. RÔLES DE L'ENTRAINEUR EN COMPÉTITION

L'entraîneur en compétition celui pour lequel les athlètes compétitionnent lors de l'évènement.

3.1 Responsabilités de l'entraîneur en compétition :

- Préparer le plan de voyage et le diffuse aux parents des athlètes;
- Discuter du plan de voyage avec les parents-accompagnateur ou parents-responsables et établir les responsabilités de chacun pour la gestion des repas et autre;
- Être responsable des athlètes lors de la compétition;
- Assurer la discipline auprès des athlètes (couvre-feu, attitude au bord du bassin, etc.);
- Assurer une représentation professionnelle du Club VIVelo en compétition;
- Voir et aider à la préparation des athlètes (toquer et knoxer au besoin);
- Soutenir, encadrer et motiver les athlètes lors de compétition;
- Promouvoir les saines habitudes alimentaires et une préparation optimale avant les compétitions;
- Communiquer aux membres du CA toutes problématiques en compétition;
- Toutes autres tâches connexes.

Les frais de compétition sont assumés par le club selon certaines conditions précisées à l'annexe 1. Le remboursement des frais de repas ou tous autres frais se feront sur présentation de factures. **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ SANS FACTURE.**

Le co-voiturage est le moyen privilégié par le club. En cas de refus de covoiturage, les frais de voyage sont assumés par l'entraîneur.

4. RÔLES DE L'ENTRAINEUR EN SOUTIEN

L'entraîneur en soutien n'a aucune équipe qui compétitionne lors de l'évènement. Il est choisi par l'entraîneur-chef pour accompagner les différentes équipes.

4.1 Responsabilités de l'entraîneur en soutien:

- Soutenir l'équipe d'entraîneur et les athlètes sur place;
- Assurer une bonne coordination et collaboration des entraîneurs en compétition;
- Communiquer avec les parents sur place;
- Soutenir et aider aux tâches liées au rôle des entraîneurs;
- Toutes autres tâches connexes.

Les frais de compétition sont assumés par le club selon certaines conditions précisées à l'annexe 1. Le remboursement des frais de repas ou tout autres frais se feront sur présentation de factures. **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ SANS FACTURE.**

Le co-voiturage est le moyen privilégié par le club. En cas de refus de covoiturage, les frais de voyage sont assumés par l'entraîneur.

Annexe 1

FRAIS COUVERTS PAR LE CLUB POUR LES ENTRAÎNEURS

Les frais suivants sont couverts par le **Club Vivelò** selon les modalités précisées dans le tableau suivant:

FRAIS REMBOURSABLE	MODALITÉ
COMPENSATION SALAIRE	
▪ TRANSPORT : Jour précédant ou suivant la compétition	25 \$ / Jour
▪ JOURNÉE compétition à Rimouski & Rivière-du-Loup	50\$ / Jour
▪ JOURNÉE compétition à l'extérieur	75 \$ / Jour 37,50 \$ / ½ Journée
REPAS	En général, tous les repas sont payés. Entraîneurs et athlètes bénéficient durant la compétition de repas commandé par le Club. Si exception : 10 \$ maximum /déjeuner 15\$ maximum /dîner 20 \$ maximum /souper
HÉBERGEMENT	Hôtel déterminé par le Club, facture chambre payée directement par le Club (maximum 4 personnes /chambre)
TRANSPORT	Covoiturage obligatoire , facture essence

Le remboursement des frais de repas, s'il y a lieu ainsi que les frais de déplacement se feront sur présentation de factures **(OBLIGATOIRE)**.

En cas de refus de covoiturage, les frais de voyage sont assumés par l'entraîneur.